

COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 18 MAI 2017
Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : 25 : Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Anne DUCHENE, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Jean-Marc RENARD, Irène GIRARD, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Pierre BIYELA, Claire FLORENTIN-POIZOT, Philippe ROLIN, Marie-Claire D'AGOSTINO, Philippe BERTRAND-DRIRA, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU-LESNES, Sylvaine SCAGLIA.

Votants : 28

Conseillers absents - excusés : Jessica NATALINO, Marc BARRON, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX

Conseillers absents non excusé : Jean-Yves SAUSEY

Procurations : Jessica NATALINO à Stéphanie GRUET, Marc BARRON à Sylvaine SCAGLIA, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX à Pascal PELINSKI

Secrétaire de séance : Anne DUCHENE

Date convocation : 12 mai 2017

N°2017-031

Objet : Modification de l'objet social des statuts de la Société Publique Locale Grand Nancy Habitat

Rubrique : 5.3

Rapporteur : Pascal PELINSKI

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération N°35-2011 en date du 26 mai 2011 par laquelle la commune de la ville de Malzéville a décidé d'adhérer à la S.P.L. Grand Nancy habitat ;

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée l'entrée de la commune de Malzéville au capital de la société SOCIETE PUBLIQUE LOCALE GRAND NANCY HABITAT avec effet au 14 décembre 2011.

Vu la délibération N°59-2012 en date du 27 septembre 2012 modifiant les statuts de la S.P.L. Grand Nancy Habitat ;



MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL – Article 2

La version actuelle de l'article 2 des statuts est trop restrictive et ne permet pas à la SPL Grand Nancy Habitat de répondre pleinement aux demandes de ses actionnaires.

➔ Version actuelle

La société a pour objet, pour le compte des collectivités territoriales et de leurs groupements qui en sont actionnaires et dans les limites de leur territoire :

1. d'assurer des missions nécessaires à la mise en œuvre des orientations stratégiques des actionnaires en matière d'habitat (dont celui des populations à besoins spécifiques) ainsi qu'en matière de patrimoine (campagne de ravalement et P.S.M.V.) et de domanialité.

2. d'assurer l'assistance à maîtrise d'ouvrage destinée aux actionnaires via des études, des diagnostics et le suivi-animation des dispositifs opérationnels (P.I.G., O.P.A.H.) nécessaires :

- au traitement de l'habitat indigne
- à la remise sur le marché des logements vacants
- à l'adaptation des logements au handicap
- à la résorption de la précarité énergétique
- au maintien à domicile des personnes âgées
- à la production de logements à loyers maîtrisés

3. d'assurer des missions d'ingénierie sociale, financière et technique auprès de particuliers quelque soit leur statut d'occupation telles que :

les activités d'accueil, de conseil, d'assistance pour l'amélioration ou l'adaptation de l'habitat conduites en faveur des habitants en général et des personnes défavorisées, âgées et handicapées.

- l'accompagnement social des personnes pour favoriser leur accès ou leur maintien dans le logement
- la recherche de logements adaptés

4. De recevoir mandat de gestion de deniers publics et para publics

5. d'assurer des missions d'appui et d'aide pour la mise en œuvre du schéma d'accueil des gens du voyage.

La société exercera les activités visées ci-dessus, pour le compte des collectivités territoriales actionnaires

.../...

Version modifiée

La société a pour objet, pour le compte des collectivités territoriales et de leurs groupements qui en sont actionnaires et dans les limites de leur territoire :

1. d'assurer des missions nécessaires à la mise en œuvre des orientations stratégiques des actionnaires en matière d'habitat ainsi qu'en matière de patrimoine et de domanialité ; et plus généralement, l'Aménagement, la Construction et l'Ingénierie

2. d'assurer l'assistance à maîtrise d'ouvrage destinée aux actionnaires via des études, des diagnostics opérationnels dans les domaines de l'habitat, l'aménagement ou la construction, et le suivi, l'animation des dispositifs opérationnels ;

3. d'assurer des missions d'ingénierie sociale, financière et technique dans les domaines de l'habitat, l'aménagement ou la construction, et notamment sans que cette liste ne soit limitative :

- les activités d'accueil, de conseil, d'assistance, pour l'amélioration ou l'adaptation de l'habitat conduites en faveur des habitants en général et des personnes défavorisées, âgées et handicapées,

- L'accompagnement social des personnes pour favoriser leur accès ou leur maintien dans le logement,

- La recherche de logements adaptés

- D'assurer des missions d'appui et d'aide pour la mise en œuvre du schéma d'accueil des gens du voyage...

4. De recevoir mandat de gestion de deniers publics et para publics.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215403395-20170518-2017_031-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/05/2017



Bertrand Kling, Maire



Vu la délibération N°67-2014 en date du 25 juin 2014 désignant les représentants de la ville de Malzéville dans les instances de la S.P.L. Grand Nancy Habitat ;

Par courrier en date du 27 mars 2017, Madame Nelly MONGEOIS, Directrice Générale de la SPL Grand Nancy Habitat, soumet au vote des actionnaires, une version modifiée des statuts.

L'article 2 des statuts actuels est trop restrictif et ne permet pas à la SPL Grand Nancy Habitat de répondre pleinement aux demandes des actionnaires.

La version actuelle et la version modifiée des statuts sont jointes en annexe à la présente.

Après avis favorable de la commission Urbanisme, Travaux, Environnement et Développement Durable réunie le 27 avril 2017,

Il est proposé d'approuver la modification de l'objet social de la S.P.L. Grand Nancy Habitat, telle qu'elle est définie dans l'annexe jointe,

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité**

- **APPROUVE** la modification des statuts de la S.P.L. Grand Nancy Habitat dans les termes proposés en annexe.

Le Maire,

Bertrand KLING.

